

## **PILLAGE D'UNE FONDATION D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR L'UBS**

Le 11 novembre 2012

**Cela fait déjà quelque temps que nous sommes habitués en Suisse à la dissolution des entreprises et aux licenciements en masse par l'UBS.**

**Le pillage dont la description suit, d'une fondation d'utilité publique reconnue, devrait attirer l'attention non pas tant parce qu'il s'agit d'un *novum* en la matière que parce qu'il relève d'un acte particulièrement honteux socialement parlant.**

**Des personnes de droit privé ont donné plusieurs millions de francs suisses pour créer la Fondation.**

**Le 3 décembre 2012, le pillage par l'UBS sera exécuté, ce faisant, la banque se donnera de nouveaux airs alléchants par des offres publicitaires ingénues adressées aux clients.**

En 2004, nous avons créé la Fondation Lilli & Andres Bircher au Pont, pour la promotion d'une médecine naturelle sur une base scientifique approfondie par la recherche et l'enseignement, en visant, à terme, la construction d'un hôpital.

C'est ainsi que la Fondation a acquis l'ancien Grand Hôtel du Lac au Pont, et qu'elle a pu, au fil des années, jusqu'en 2007, transformer celui-ci en une clinique, en un centre de recherche et de formation.

Tous les fonds ne venaient pas de l'extérieur, Madame Lilli Bircher a, personnellement, versé 4,3 M de francs suisses à l'œuvre d'utilité publique reconnue comme telle. Des personnes de droit privé ont fait des donations d'un montant à partir de 100 000 francs suisses, de même qu'une légation de presque un million de Fr. suisses a été signée. Pour la transformation des lieux, un prêt à la construction de 4,1 M de Fr. a été accordé par l'UBS. La valeur des biens immobiliers de la Fondation avait été estimée par l'agence immobilière RE/MAX à 14,6 M.

Les premiers patients sont arrivés de Californie, de France, d'Israël, d'Allemagne, d'Italie, de Thaïlande et de Suisse. Pour un grand nombre d'entre eux, nous avons pu contribuer à leur guérison de manière indiscutable.

Durant les 6 premiers mois, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 1 100 000 de Fr. et obtenu de la sorte un bénéfice de 150 000 Fr. Des

terrains agricoles suffisamment étendus pour être transformés en terrains constructibles, nous ont permis d'atteindre une plus-value immobilière.

En 2008, quand la population zurichoise a manifesté contre les fraudes et escroqueries de l'UBS, des banquiers ont fait montre d'une arrogance sans limites ; les manœuvres de dommages à l'encontre de notre fondation ont débuté.

Ils ont refusé la consolidation du Crédit de construction en hypothèque à un taux d'intérêt raisonnable, puis ont refusé le crédit de fonctionnement initialement promis. Avec l'exigence de remboursement et de coercition, ils ont monté le taux d'intérêt de l'hypothèque de 3,5% à presque 6% (5,9%), ont forcé le couple fondateur à signer une caution privée d'un montant à 6 chiffres et à une postposition<sup>1</sup> de tous leurs droits et prétentions derrière celles de l'UBS. Pour étouffer la fondation, ils ont demandé le paiement d'un amortissement à 6 chiffres. Cet étouffement n'ayant toujours pas réussi, agacés, ils ont alors demandé le remboursement du crédit hypothécaire de 4 millions en un seul mois, même si tous les intérêts et remboursements avaient toujours été réglés à terme.

Toutes les banques interrogées nous répondaient de la même manière : « Une entreprise intéressante et prometteuse, qui mériterait d'être soutenue mais un principe de base de notre direction nous en empêche : « Nous n'avons pas le droit de reprendre quoi que ce soit de l'UBS ».

Dans les pays de l'UE, tout détournement de fonds d'intérêt public est interdit mais il n'en est pas de même en Suisse. L'Autorité de Surveillance des Fondations est restée totalement passive.<sup>2</sup>

L'instance gouvernementale suisse, chargée de la haute surveillance des fondations d'intérêt public reconnues, venait de modifier la législation suisse afin de prêter main forte à la banque UBS et la sauver de sa faillite à l'aide de moyens financiers publics. Les Présidents de la Confédération Merz et Leuthard se contentaient d'exprimer leur pitié.

Pendant le sursis concordataire, l'UBS organisait, dans le dos du Conseil de la Fondation, une vente aux enchères de tout le complexe immobilier de la clinique ! Vente strictement secrète, tenue en la présence des connaissances du personnel de l'UBS, proposant la Clinique au prix

---

<sup>1</sup> La postposition d'une créance : on repousse celle-ci en convenant qu'elle ne sera réglée qu'après que d'autres créanciers auront remboursé.

<sup>2</sup> L'article 84, al. 2 CC dit ceci: «L'autorité de surveillance pourvoit à ce que les biens des fondations soient employés conformément à leur destination. »

grotesque d'un million de francs. Quand il l'a appris, le Conseil de la Fondation, a pu l'empêcher à la dernière minute.

La Fondation Lilli & Andres Bircher a prouvé sa capacité financière en payant les intérêts excessifs de l'UBS, l'entretien des bâtiments, les réparations nécessaires et les frais de chauffage, pendant les deux années du sursis concordataire, sans pouvoir exploiter la clinique.

Aujourd'hui la Fondation a un actif immobilier de plusieurs millions de francs suisses ainsi que des liquidités importantes provenant de la légation mais pas assez de fonds pour rembourser le crédit hypothécaire de l'UBS.

Le 3 décembre 2012 ces biens seront vendus aux enchères par l'office des faillites d'Yverdon et le pillage sera accompli.

Braunwald, le 11 novembre 2012

La Fondation Lilli & Andres Bircher  
Le Président de la Fondation